

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 28 juin, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Queyron, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 21 juin 2022

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **13** – votants **18**

**Présents** : ARMANDIE Jean-Pierre – BELLEVILLE Patricia – CHARPIOT François – CHIAPPONI Marina – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin – FEUTRIER Lucie – GARCIN Aurélien – GRANDGAUD Sélim-Thomas – HAUBER IMBERT Isabelle – LANOE Loïc – PORTEVIN Christine

**Absents** : BERARD Maxime – CERBINO BARBEROUX Sylvie – COURT Sylvie – FEUILLASSIER Stéphanie – FIORONI Stéphane – PICHET Catherine

**Pouvoirs de** : BERARD Maxime à CHARPIOT François  
CERBINO BARBEROUX Sylvie à DEJY Guillaume  
COURT Sylvie à HAUBER-IMBERT Isabelle  
FEUILLASSIER Stéphanie à GARCIN Aurélien  
FIORONI Stéphane à PORTEVIN Christine

**Secrétaire de séance** : Dominique Moulin

**OBJET : ORGANISATION DU FESTIVAL COMEDIA : CONVENTION  
DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « RIONS DE SOLEIL »**

N°20220628-04

*Rapporteur : Mme C. PORTEVIN*

*Annexe : Convention*

### Synthèse et exposé des motifs

Il est rappelé au conseil que **l'association Rions de Soleil** organise le Festival Comédia depuis 19 ans et à Guillestre de 2018 à 2020.

Les spectacles présentés sont de qualité, à des prix accessibles et attractifs et drainent un public régulier (environ 200 spectateurs par représentation en moyenne).

Il est souligné l'importance d'avoir une culture de proximité et donc tout l'intérêt de reconduire ce festival en 2022.

Dans le cadre de cette animation, une convention de partenariat entre la commune de Guillestre et l'association Rions de Soleil fixe les modalités d'organisation du festival Comédia qui se déroulera exclusivement à Guillestre du 29 septembre au 2 octobre 2022.

Il est notamment stipulé que l'association Rions de Soleil s'engage à offrir une dizaine d'entrées au festival ; à proposer à l'année des animations et spectacles avec les différentes structures de la commune comme les écoles, la bibliothèque, le collège, la crèche, le service jeunesse...qui seront définies en étroite collaboration avec la commune de Guillestre.

Il est proposé de valider cette convention, tel est l'objet de cette délibération.

**Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**Vu** le projet de convention annexé à la présente ;

**Vu** l'avis du bureau du 20 juin 2022 ;

**Considérant** la volonté et la nécessité de maintenir une offre culturelle de proximité sur la commune de Guillestre,

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, AVEC 2 ABSTENTIONS de M. Dejoy et M. Du Pontavice**

- **APPROUVE** les termes de la convention et son annexe jointes à la présente ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à la signature de la convention avec l'association Rions de Soleil;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 28 juin 2022,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

